

COMMISSION DU PACIFIQUE SUD

SEMINAIRE FFA/CPS SUR LA GESTION DES RESSOURCES COTIERES
DU PACIFIQUE SUD

(Nouméa, Nouvelle-Calédonie, 26 juin – 7 juillet 1995)

**LA PECHE DE LA LANGOUSTE DANS L'ARCHIPEL DE TONGATAPU (TONGA) :
SA BIOLOGIE ET LES CONSEQUENCES D'UNE NOUVELLE REGLEMENTATION
DE CETTE PECHE**

Document présenté par
Kazuo Udagawa, Vea Kava et 'Ulunga Fa'anunu

RÉSUMÉ

La présente étude dont l'objet est de montrer le caractère saisonnier de la pêche de la langouste a porté sur un cycle annuel complet puisqu'elle a débuté en mars 1993 pour prendre fin en janvier 1995. La longueur de la carapace ainsi que l'état des œufs et des spermatophores ont été observés au hasard sur les lieux de débarquement des langoustes. En outre, des échantillons de langouste ont été achetés occasionnellement afin d'obtenir un complément d'information.

Les échantillonnages réalisés au hasard sur deux sites de débarquement à Tongatapu ont permis de constater que les *Panulirus penicillatus* étaient de loin les plus nombreuses (75,9%) suivies des *P. longipes* (14,6%) et des *Parribacus caledonicus* (8,7%). Des débarquements peu fréquents de *P. versicolor* et de *Scyllarides squamosas* ont également été observés. Un spécimen de *P. ornatus* a été aperçu et une autre espèce de la famille des scyllaridés [probablement *Scyllarus cultrifer* (Ohrman 1891)] a été aperçue à deux reprises.

La longueur minimale de la carapace des *P. penicillatus* ovifères était de 53 mm. Les femelles de *P. penicillatus* dont la longueur de la carapace (LC) était supérieure à 60 mm avaient sans aucun doute atteint la taille adulte. La période de l'année pendant lesquelles ces femelles adultes portaient des œufs ou des spermatophores a été examinée. Le taux élevé de femelles ovifères (entre 72% et 100%) qui a été relevé pendant les mois d'été (novembre à mars) a chuté pour atteindre 21 à 0% pendant les mois d'hiver (mai à août).

La répartition par taille (longueur de la carapace) de *P. penicillatus* a démontré que la limite de taille de 75 mm fixée par la nouvelle réglementation sur la préservation et la gestion de la pêche, adoptée en 1994, entraînerait une baisse de 70,3% du nombre des langoustes femelles et de 49,4% du nombre de langoustes mâles capturés.

Selon les estimations, le rapport entre la longueur de la carapace et les autres parties du corps de la *P. penicillatus* seraient les suivantes :

	<u>Mâles</u>	<u>Femelles</u>
Longueur totale (LT)	LT + 30,29 + 2,22 LC	LT = 8,874 + 2,658 LC
Longueur de la queue (queue)	Queue = 10,01 + 0,4576 LC	Queue = 3,984 + 0,5718 LC
Poids total du corps (P)	P = 0,0665 LC ²⁷⁵⁷	P = 0,066 LC ²⁸³⁵

